

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/064

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2024/051
23/05/2024	En exercice :	35	35
	Présents	31	32
	Représentés :	3	3
	Non représenté :	1	0
	Votants :	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-NEUF MAI, A VINGT HEURES CINQ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 23 mai 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, M. LOUVRADOUX Francis, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ROINÉ Corinne ayant donnée pouvoir à Mme MANA Julia
Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ (jusqu'aux informations de Mme la Maire et la délibération n°2024/051)

M. LE FUR Corentin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/064

Convention d'objectifs et de financement : *Fonds publics et territoires – Aide au fonctionnement des ludothèques*

Rapporteur : Madame Christine MATTEI, Adjointe à la Maire déléguée à l'Education

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021/104 du 7 juillet 2021 approuvant le *Projet Educatif Territorial (PEDT)* pour la période de 2021 à 2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023/015 du 8 février 2023 portant sur l'approbation de signature de la convention territoriale Globale 2023-2027 avec la *Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise* ;

VU le projet de convention proposé par la *Caisse d'Allocations du Val d'Oise* ;

CONSIDÉRANT que les ludothèques utilisent le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales de tous les publics, parmi lesquels ceux qui sont en situation de vulnérabilité, et ce, sans distinction de leur âge ou des motifs de leur fragilité ;

CONSIDÉRANT qu'elles inscrivent leur action en partenariat et complémentarité avec les crèches, les accueils de loisirs, les écoles et les acteurs du soutien à la parentalité, tout en accueillant un large public, dont l'âge s'agissant des enfants et des jeunes, peut aller de 0 à 18 ans ;

CONSIDÉRANT qu'une convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette aide financière ;

Après avis des commissions n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* et n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* du 16 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (29 voix pour) des suffrages exprimés,

29 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

6 abstentions : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée

👉 **ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement : *fonds publics et territoires – Aide au fonctionnement des ludothèques* ;

👉 **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**



Quentin DUFOUR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ **Valérie POULIQUEN**
Cheffe Secrétariat Général

☐ **Arnaud AGNONA**
Directeur DAGAJ

☐ **Karima BENTOUT**
DGA Ressources

☐ **Lylian SÉNÉCHAL**
Directeur Général des Services

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240529-DEL2024-064-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024